

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
26/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 23

votants 27

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL
Elections des membres de la
Commission d'Appel d'Offres

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 19h56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, M. ACCART, Mme AUGUSTE, M. CARDON, Mme BRUXELLE, M. BAYOUMI, Mme LEGRAND, M. CARPENTIER, Mme WESTLAND, M. MORTEL, Mme SCHLESSER-LELIEVRE, Mme TOUTAIN, M. CANDRE, M. BASTARD, Mme BILLION, M. BOCQUILLON, M. TOSOLINI, M. MULLOT, Mme MORRIER, M. HADOUX, Mme CHEVALIER, M. LEMOINE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. SENECHAL (pouvoir donné à Mme TOUTAIN)
- Mme PATOUX (pouvoir donné à Mme AUGUSTE)
- Mme TERLON--CORDE (pouvoir donné à M. MULLOT)
- Mme RAIMBEAUX (pouvoir donné à Mme LEGRAND)

Secrétaires de séance :

Mme Veronique SCHLESSER-LELIEVRE

DELIBERATION N° 9

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU les articles L 2121-21 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'obligation et la nécessité de créer une Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDERANT qu'il convient d'élire les membres au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

CONSIDERANT qu'une seule liste respectant la représentation proportionnelle est présentée pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, les nominations prennent effet immédiatement,

DELIBERE

ARTICLE 1 : La Commission d'Appel d'Offres est créée.

ARTICLE 2 : Ont été déclarés élus de la Commission d'Appel d'Offres, les membres suivants :

- Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire de la Commune de CAMON, Président de droit.

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
1 – Laurent ACCART	1 – Laurence BRUXELLE
2 – Robert CARPENTIER	2 – Ariane AUGUSTE
3 – Gilles BASTARD	3 – Véronique SCHLESSER-LELIEVRE
4 – Noé CANDRE	4 – Nathalie NOISELIET
5 – Jean-Pierre HADOUX	5 – Sylvain MULLOT

ARTICLE 2: Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

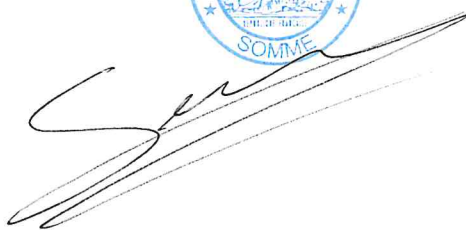
Suffrages exprimés :

- Voix POUR : 27

- Voix CONTRE : 0

- ABSTENTIONS : 0

Le Maire,



A blue circular official stamp of the Mairie de Camon, Somme, is positioned above a handwritten signature in blue ink. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE CAMON' and 'SOMME'.

Le secrétaire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and a horizontal line, is written below the title 'Le secrétaire,'.